

PROGRAMME VAE – 24 h

Public concerné :

Personne ayant au moins un an d'expérience professionnelle en lien avec les compétences du diplôme d'état visé.

Prérequis :

Avoir obtenu la recevabilité du livret 1.

(Voir en annexe les principales étapes de la démarche VAE).

Objectifs :

- Analyser la pratique professionnelle et identifier les compétences professionnelles en lien avec le référentiel d'activités et de compétences du diplôme d'état visé
- Repérer les situations les plus pertinentes à décrire
- Savoir identifier les attendus du métier et le rôle professionnel
- Préparer l'entretien oral avec le jury

Durée de l'action :

24h

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap

Encadrement :

La démarche s'organise autour de 4 ateliers animés par un formateur spécialiste du dispositif. En parallèle, un accompagnement individualisé est mis en place afin de sécuriser l'élaboration écrite du livret 2.

Moyens pédagogiques :

Dans le cadre des ateliers, les personnes seront accueillies au sein de l'institut. Nous privilégions les petits groupes afin que le formateur puisse être attentif aux besoins individuels de chacun des participants.

Le suivi individualisé pourra se réaliser à distance si la personne est suffisamment à l'aise avec l'outil informatique et/ou en face à face.

Méthode pédagogique :

Le dispositif s'organise autour :

- D'entretiens collectifs en groupe
- D'une pédagogie active qui encourage la discussion et les échanges sur les pratiques
- D'un suivi individualisé et personnalisé qui a pour but de guider et de soutenir le processus d'élaboration

- D'une veille documentaire si nécessaire
- De mise en situation d'examen

Contenu :

1^{er} atelier collectif (3 heures) :

Accueil / Présentation du dispositif :

VAE, référentiel de compétences et activité réelle

2^{ème} atelier collectif (3 heures) :

Explicitation de sa pratique professionnelle

Choix des situations de travail

3^{ème} atelier collectif (3 heures) :

Analyse de la pratique professionnelle

4^{ème} atelier collectif (3 heures) :

Préparation à la soutenance orale

Accompagnement individualisé :

12h - Soutien au processus de formalisation écrite.

Sanction :

Tout ou partie du Diplôme d'Etat.

A l'issue de l'accompagnement, le candidat présente son dossier devant un jury VAE qui peut soit attribuer la certification visée dans sa totalité, soit décider d'une validation partielle.

La partie de la certification obtenue est acquise définitivement.

Coût : 1200 euros net de taxe (activité de formation sous régime fiscal spécifique non assujetti à la TVA) soit 50 €/heure.